

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le vingt trois août à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de douze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaients présents : MM. et Mmes BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, MARTIN David, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etaients excusés : M. CUVELIER Bernard, RIBIER Nicolas, GONET Michel

Secrétaire de séance : Mme ROCHELOIS Chantal

Date de la convocation : 16 août 2016

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Jean-Charles RIBIER. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

44-2016 AVENANT MISSION MAÎTRISE D'ŒUVRE CCAB

Madame le Maire expose à l'assemblée que le Bureau REALITES a présenté un avenant concernant l'ajustement de leurs honoraires, plus élevés que l'estimation faite, suite au rendu de l'estimation définitive des travaux et au lancement de la consultation des entreprises.

Cette augmentation est également due aux missions complémentaires réalisées par le bureau d'études (chiffrage du déplacement de la chaussée pour répondre aux besoins en lien avec le projet de carrière, réalisation d'esquisses pour l'aménagement de l'aire de services et la reprise et la relance du dossier de consultation suite au caractère infructueux du lot n°2).

Le coût estimé était de 9 680 € HT, l'avenant est à 15 796 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'avenant du bureau d'études REALITES et autorise Madame le Maire à signer ce dernier.

45-2016 VENTE TERRAINS LOTISSEMENT

Madame le Maire fait part au Conseil que la SEAU a été contactée pour l'achat de deux lots pour la construction de deux maisons au lotissement.

La SEAU demande si la commune souhaite faire un geste sur la première vente du lotissement. Madame le Maire propose au Conseil de prendre en charge 1 500 € sur les frais de notaires pour deux lots achetés et 750 € pour un seul lot.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de prendre en charge une partie des frais de notaire lors de la vente du ou des premiers lots du lotissement.

46-2016 CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ROCLES POUR L'UTILISATION DU STADE DE FOOT

Monsieur Damien CLUZEL informe l'assemblée que les travaux concernant le stade de foot ont bien avancé. M.MORET devrait intervenir d'ici le 15 septembre 2016.

Il a donc été demandé aux communes de Treban et de Rocles la mise à disposition de leur stade.

Pour Treban : il est demandé à la commune de Cressanges d'assurer la tonte du terrain, une participation aux frais d'eau, de gaz et d'électricité.

Pour Rocles : la commune de Rocles assurera l'entretien du terrain, une participation aux frais d'un montant de 800 € pour la saison sera demandée à la commune de Cressanges comprenant l'ensemble des frais inhérents à l'utilisation du terrain.

Dans l'impossibilité matérielle d'assurer les travaux de tonte du terrain, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de signer une convention avec la commune de Rocles pour le prêt de leur stade pour un montant de 800 €.

47-2016 ABANDON DE CREANCES

Madame le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la procédure de rétablissement personnel ouverte à l'encontre d'une personne, le Tribunal d'Instance de Moulins a prononcé un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Cette décision entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles de cette redevable. En conséquence, M. le Trésorier demande l'annulation du titre de recette pour un montant de 59.90 € et le vote des crédits budgétaires au compte 6542.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler le titre correspondant et de voter les crédits budgétaires au compte 6542 pour un montant de 59.90 €.

48-2016 TAXE D'HABITATION POUR LES LOGEMENTS VACANTS

Madame Maryline SERGERE expose à l'assemblée que la taxe d'habitation est une taxe communale à la charge de l'occupant présent au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Lorsque les logements sont inoccupés pendant plusieurs années, il n'est pas appelé de taxe d'habitation.

Pour les communes situées en zone d'urbanisation de plus de 50 000 habitants, pour les logements non habités depuis plus d'un an, une taxe annuelle sur les logements vacants est appliquée.(article 232 du CGI)

Pour les autres communes, les conseils municipaux peuvent prendre une délibération pour taxer les logements vacants d'une taxe d'habitation (article 1407bisCGI).

Le 27 septembre 2012, le Conseil Municipal avait voté l'application de cette taxe qui, à cette époque, s'appliquait sur des logements vacants depuis plus de 5 ans.

Au 01 janvier 2013, la législation a été modifiée et réduit la durée de vacance à 2 ans.

La commune ayant délibéré pour l'application de cette taxe, c'est cette nouvelle durée de vacance qui s'applique et ce depuis 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette évolution et décide de continuer d'appliquer l'article 1407 BIS du CGI sur la taxe d'habitation des logements vacants.

49-2016 VOIRIE

M. Damien CLUZEL présente deux devis concernant des travaux de voirie :

- SAS BONDOUX Stéphane pour le chemin communal du Paradis (reprofilage, rabotage,) pour un montant de 1 459.20 € HT,
- Eric MONNET pour le chemin communal du « Taillis » vers la place du Village (reprofilage rabotage, nivellement et compactage) pour un montant de 1 247.50 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les deux devis.

50-2016 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE (RPQS EAU 2015), DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DU SERVICE DE L'ASSINISSEMENT NON COLLECTIF.

Le Conseil municipal, après présentation des rapports annuels du SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de celui du service public de l'assainissement collectif et de celui du service public de l'assainissement non collectif, prend acte de

ces derniers.

51-2016 RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le Conseil municipal, après présentation du rapport annuel du SICTOM SUD ALLIER sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets par Madame Maryline SERGERE, prend acte de ce dernier.

52-2016 QUESTIONS DIVERSES

Voirie :

Monsieur David MARTIN fait part à l'assemblée d'un affaissement important de la chaussée au niveau de la route à l'Etang Roux.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que le chemin de l'Erain a été entretenu.

Monsieur Damien CLUZEL explique au conseil qu'un problème d'eau pluviale est survenu vers la station service. L'entreprise CHALMIN est intervenue.

Rentrée scolaire/ ALSH :

Madame le Maire informe les conseillers de la tenue d'une réunion d'information concernant la rentrée scolaire le mardi 30 août à 18h30 à destination des parents.

Deux nouvelles enseignantes, Mme Sophie MONTARBAUD en CE1 et Mme Sophie BIZOUARD en CE2, prendront leur poste à la rentrée.

Madame Le Maire expose à l'assemblée que, lors de la répartition des classes, avant les vacances, cinq élèves de CE2 devaient aller à Meillard. Au final, ils seront scolarisés avec les autres CE2 à Cressanges. La commune accueillera près de la moitié de l'effectif du RPI.

Deux services sont nécessaires pour la cantine.

Madame le Maire précise que le centre de loisirs sera ouvert à la Toussaint, ouverture possible le 20 et 21 octobre 2016 selon inscriptions.

Les horaires d'ouverture seront de 7h40 à 18h00, pour répondre aux attentes des familles.

Projet rénovation bibliothèque :

L'entreprise AED expertises a été retenue pour les diagnostics plomb et amiante pour un coût de 400 € HT la prestation et 40 € par échantillon. Les diagnostics sont réalisés.

Chantier jeunes :

Madame le Maire fait part à l'assemblée du bon déroulement du chantier international de jeunes, avec une bonne équipe très agréable. Le mur de l'école primaire a été refait sous la tutelle d'Eric Tuizat.

Séance levée à 23h00.